

# PROMOUVOIR ET RENFORCER L'INSTITUTIONNALISATION DE L'ÉQUITÉ ET DE L'ÉGALITÉ DE GENRE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES AU MAROC

## Contexte

Les dispositions constitutionnelles de 2011 marquent au niveau du texte un saut qualitatif en matière de droits des femmes. Pour une effectivité de ces droits, il est primordial d'accompagner la mise en œuvre des dispositions constitutionnelles, pour garantir l'intégration de l'équité et de l'égalité de genre dans le processus de réformes juridiques et institutionnelles.

C'est dans ce cadre que, le Ministère de la Famille, de la Solidarité, de l'Égalité et du Développement social et le bureau d'ONU Femmes pour le Maghreb, ont conclu en avril 2014, une entente de partenariat.

Cette entente, intervient en application du Plan Gouvernemental pour l'Égalité, de la Stratégie du Pôle Social 4+4 et de la stratégie de ONU Femmes au Maroc en matière de gouvernance et de redevabilité en faveur des engagements et des priorités nationales relatifs à l'égalité de genre.

Dans le cadre de ce partenariat, le Ministère de la Famille, de la Solidarité, de l'Égalité et du Développement social (MFSEDS), ainsi que ONU Femmes mettent en commun leurs efforts en vue d'appuyer l'Agence de Développement social et l'Entraide Nationale afin de renforcer les synergies entre les différentes composantes du Pôle Social.

## Notre stratégie pour le changement

L'appui au mécanisme national de promotion et de protection des droits des femmes est un domaine d'intervention stratégique de ONU Femmes.

Ainsi, le programme « Promouvoir et renforcer l'institutionnalisation de l'équité et de l'égalité de genre dans les politiques publiques », découlant de ce partenariat, vise à appuyer l'institutionnalisation et la diffusion des principes d'équité et d'égalité entre les sexes dans les politiques publiques, à travers le renforcement des capacités du MFSEDS en matière de coordination intersectorielle, de connaissances, d'outils, de mécanismes de suivi et d'évaluation, d'ingénierie sociale de proximité, de communication et de gestion des connaissances.

Au titre de ce programme, ONU Femmes apporte un accompagnement, un appui-conseil et son expertise aux composantes du Pôle Social (Directions du MFSEDS, Agence de Développement social, Entraide Nationale et Institut National de l'Action Sociale) pour l'intégration transversale du genre dans la mise en œuvre des actions découlant de la stratégie 4+4, notamment à travers le renforcement des synergies entre ces différentes composantes.

Le programme s'appuie sur les stratégies suivantes :

**1. Le renforcement des capacités des principaux intervenants en termes de connaissances et d'appropriation d'outils et de mécanismes** pour le développement de leur performance en matière d'intégration des préoccupations de genre et des droits humains des femmes dans la stratégie du Pôle Social.

**2. L'appui en expertise technique liée aux axes d'intervention du Pôle Social**, en matière d'amélioration de la qualité de l'offre de services pour les femmes en situation de vulnérabilité, de production de données pour l'harmonisation du Code de la Famille, de la participation politique des femmes, de la conciliation entre vie privée et professionnelle des femmes et de l'autonomisation économique des femmes.

**3. L'échange d'expériences et de bonnes pratiques** à travers la mise en place d'un système d'informations et d'un circuit de communication entre les différentes parties prenantes.

**4. Le développement d'une stratégie de communication structurée en appui à la stratégie du MFSEDS.**

## Quelques résultats

La mise en œuvre du programme a permis des réalisations non négligeables dans les axes d'intervention du programme. Elles se présentent comme suit :

**La mise en place du Comité Genre du Pôle Social, l'élaboration de son plan d'action et le développement d'une vision commune et concertée de ses composantes** en matière d'intégration de l'égalité de genre dans leur politique et programme et la promotion de la convergence des actions dans ce domaine.

**Le renforcement des capacités des différentes Directions du MFSEDS en matière de cohésion d'équipe et d'institutionnalisation du principe d'égalité de genre.**

**La production d'un état des lieux analytique sur la mise en œuvre du Code de la Famille durant les dix dernières années.** Réalisée en 2016, à partir d'un échantillon de 1200 personnes, représentant l'opinion publique marocaine, cette étude a permis d'identifier les changements induits par la mise en œuvre du Code de la famille sur les rapports du couple au sein de la famille.

**L'accompagnement du MFSEDS en matière d'intégration du genre dans le processus d'élaboration du plan de mise en œuvre de la politique publique intégrée pour la Promotion des droits des personnes en situation de handicap.**

**L'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie de communication interne et externe en matière de droit des femmes et d'égalité de genre du Pôle Social en matière de promotion et de protection des droits des femmes.**

### FAITS ET CHIFFRES

Selon le rapport 2016 « 10 ans d'application du Code de la Famille : quels changements dans les perceptions, les attitudes et les comportements des marocains et des marocaines ? » :

- Pour 60% des personnes enquêtées, le Code de la Famille a influencé positivement les mentalités.
- 70% des personnes interrogées considèrent que le Code de la Famille a donné plus de droits aux femmes.
- 92,4% ont confirmé l'impact positif de la responsabilité partagée des conjoints.

**POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR LE PROGRAMME « PROMOUVOIR ET RENFORCER L'INSTITUTIONNALISATION DE L'EQUITE ET DE L'EGALITE DE GENRE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES » :**

Amina LOTFI, ONU Femmes Maghreb,  
amina.lotfi@unwomen.org